

Savoie FO

bulletin d'information de l'union départementale des syndicats Force Ouvrière de Savoie

N° 149 Dép
légal
Mars 2021



Sommaire

1,50 €



Conférence égalité
professionnelle
p. 8



Blocage du Frejus
par les saisonniers
p. 10



L'histoire de l'assurance
chômage
p. 12

FO Savoie - informations pratiques - agenda

Réunions des Unions Locales : mars 2021

UL AIX-LES-BAINS
Résidence Joseph Fontanet
Patrick Mouchetan

UL ALBERTVILLE
23 rue des Fleurs –
04.79.32.78.81
Brunot Guillot

UD CHAMBERY
Maison des Syndicats
3 rue Ronde - 04.79.69.24.87
Thierry Mayoral

UL MOUTIERS
Maison des Syndicats
82 Rue du Chemin de Fer
(derrière la Mairie)
Norbert Gandon
Damien De Ceglie

UL PONT-DE-BEAUVOISIN
Rue des Etreys
04.79.69.24.87
André Buisson

UL MONTMELIAN
Maison des Syndicats
2 rue docteur Veyrat 04.79.69.24.87
Claude Billet

UL ST JEAN-DE-MAURIENNE
Place du Champ de Foire – 04.79.59.81.80
Nathalie Pinet
Stephane Bect

UL MODANE
Bâtiment des Services Technique
90 rue de Polset 2ème Etage

PERMANENCES JURIDIQUES



sur rendez-vous :
04 79 69 81 46

Savoie FO N° 149 - prix 1,50 € abonnement 3,50 €

Ont participé à la rédaction à l'illustration et à la relecture de ce numéro :

Pierre Didio
Anne Laure Baillet
Agnes Gosa



Photos droits réservés : FO, UD FO Savoie, pixabay.com (libre de droits)
Les codes barres ont été créés avec le site www.unitag.io/fr/qrcode



Voilà un an bientôt que nous subissons la pandémie, de confinement en couvre-feu, l'activité économique en subit les conséquences. La ministre du travail annonçait d'ores et déjà 80 000 suppressions d'emplois au travers de 700 Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Mais ce n'est que le haut de l'iceberg. Dans les petites entreprises de moins de 50 salariés il n'y a pas de PSE.

En ce moment même il y a de nombreux secteurs en défaillance et qui ne s'en relèveront pas. Les salariés de la restauration, des Bars, de l'hôtellerie, de la culture, de l'Aéronautique aussi. Tous les saisonniers du Département sont en train de subir de plein fouet la crise économique liée à la Pandémie. Nous revendiquons que les aides de l'Etat, tant en matière de prise en charge du chômage que de subvention de secours aux entreprises soient conditionner par le maintien de l'emploi. Le gouvernement ne l'impose pas.

Dans quelques mois « ça va faire mal » malgré les milliards déversés. La promesse du gouvernement d'octroyer 900 euros aux saisonniers à qui on avait promis une embauche et dont le contrat n'a pas été honoré, est une usine à gaz. Les 120 000 saisonniers d'hiver en France dont les 36 000 du département restent sur leur « faim », et ce n'est pas un jeu de mot.

Je rappelle aussi que les stations de ski constituent 1/3 du Chiffre d'Affaire de la Savoie, 4 Milliards d'euros. La Savoie va essayer des plâtres. Plus largement l'interdiction d'ouverture des remontées mécaniques conduit à la paupérisation de 18 000 emplois directs des Remontées Mécaniques et domaines skiables en France et de 120 000

emplois indirects En France. La fermeture de nos stations ce sont aussi des milliers de familles menacées de précarité.

Nos grandes stations du département sont vides de touristes, à peine 3% du personnel y travaille. Les restaurants et les hôtels sont fermés. La Compagnie des Alpes, qui avait déjà emprunté 200 millions au mois de juin, vient de contracter un nouveau prêt de 269 millions d'euros. En cas de défaillance, ce sont 4000 salariés qui sont concernés. Les Maisons des Saisonniers sont par ailleurs Fermées.

18 000 saisonniers en tarentaise qui travaillent pour la restauration, l'hôtellerie, les bars, les loueurs, n'ont pas retrouvé leurs emplois. Les promesses d'embauches n'ont pas été honorées malgré les mesures prises par le gouvernement en matière de chômage partiel. Tout simplement parce qu'il restait à charge pour les restaurateurs et les autres employeurs 13% du salaire, alors qu'il n'a aucune visibilité sur les possibilités de réouverture. L'employeur, puisqu'il n'est pas obligé de maintenir l'emploi, ne va pas chercher à aggraver sa situation économique.

Il y a 11 Club Med en Savoie. En moyenne ils embauchent 300 saisonniers par établissement, il n'en est rien. Pourtant ils s'étaient préparés matériellement à accueillir 50% de leur clientèle en organisant les mesures sanitaires. Notamment par une amplitude très importante pour la prise des repas à table et non pas en self.

Séguir de la Santé. La transposition des salaires négociés au mois de juillet 2020 pour le secteur hospitalier de la fonction public et les EHPAD de la territoriale fait réagir les salariés des autres secteurs exerçant le même métier. L'hospitalisation privé à but lucratif et non lucratif ont d'ores et déjà obtenu 160 euros par mois. Les salaires du secteur de l'aide à domicile devraient faire l'objet de la revalorisation de l'ordre de 200 millions d'euros pour la France. Nous avons beaucoup de crainte en ce qui concerne les oubliés du Social et du Medico social. Force Ouvrière a rendez-vous ce 15 janvier au ministère pour une négociation sur ce sujet.

Les enseignants sont en colère, et ils se sont fait entendre le 26 janvier

2021 dans la rue à l'appel des syndicats, FO, SUD, FSU et CGT. La rentrée s'est faite avec 1 400 postes en moins dans le second degré et 600 places aux concours non pourvus. Jolie économie sur le dos des personnels qui rend chaque jour de plus en plus difficile et parfois même insupportable, avec en plus la crise sanitaire, l'exercice des missions statutaires. Pour 2021, avec 19 573 élèves de plus dans le second degré, le ministre envisage de supprimer 1 800 postes et de recourir aux HSA, avec la généralisation de la seconde qu'il a rendu non refusable. Des classes en moins, des élèves en plus, pour de moins en moins de personnels dans les collèges et les lycées, voici la règle édictée par le ministre.

Elections TPE. Le calendrier n'a pas cessé d'être chambouler. Le vote passe du mois de décembre au mois de mars. Les salariés des petites entreprises viennent de recevoir une lettre du Ministère du travail pour qu'ils aillent vérifier leur inscription sur le site du gouvernement. Jusqu'à nous recevions les listes électorales. Comment voulez-vous qu'un salarié qui n'a pas été inscrit par son employeur le sache, puisqu'il ne recevra pas de courrier.

Dans la seconde phase les salariés des entreprises de moins de 11 recevront le matériel de vote électronique ou par correspondance, du 22 mars au 4 avril. Ce sont 38 000 salariés qui sont concernés par ces élections qui comptent pour la représentativité des Syndicats. Il y a 4 ans à peine 7%, en Savoie avaient participé au Vote. A nous de communiquer sur le fait que ce soit ces salariés qui ont le plus besoin des syndicats au travers des négociations de branches et conventions collectives, ou seuls les syndicats siègent.

De nombreux combats nous attendent en 2021, la crise sanitaire ne faisant qu'empirer la pauvreté des plus fragiles. Mais, nous les syndicats, nous ne trouvons pas les prétextes de ne rien faire, mais les moyens de réussir.

Nos militants au collage



PUBLIC & PRIVE



DANS LE MEME COMBAT



Elections

TPE 2021, votez FO

**FO TE DÉFEND,
QUEL QUE SOIT TON STATUT (EMPLOYÉ, CADRE, AUTRE,...)**

le sais-tu ?



SALAIRE

Plus de 24 % des salariés des TPE sont payés au SMIC

FO se bat pour

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian, soit 1437 € net/mois
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées
- un système de retraite juste, basé sur la solidarité



DROIT

Plus de 80% des recours aux prud'hommes viennent de salariés des TPE

FO se bat pour

- négocier, au niveau des branches, des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité)
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés



FORMATION

Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles

FO se bat pour

- mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure



PRIME TRANSPORT

Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun

FO se bat pour

- rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé

ÉLECTIONS
TPE
2021
22
MARS
2021
6
AVRIL

ELECTION PROFESSIONNELLE TPE 2021 SALARIES DE PHARMACIE D'OFFICINE



Audrey D'INTRONO
Préparatrice en Pharmacie
Candidate à la C.P.R.I
Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle

*mon vote
c'est ma force*



info-tpe.fr

Auvergne - Rhône-Alpes

Actions

Ewellix France à Chambéry

Jeudi 21 janvier, à l'appel des Syndicats CGT et FO, une quarantaine de personnes ont exprimé leur colère devant le siège de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) 73, à La Motte-Servolex.

Il est dénoncé une casse sans précédent de l'outil industriel, on ne peut que constater les résultats désastreux d'une politique ultralibérale, au détriment d'une politique sociale. Un domaine où le patronat et le gouvernement veulent continuer à avancer à marche forcée. »

À l'heure du "sprint final", et après 4 années de « pseudos négociations », plusieurs sujets, sources de conflits, sont encore sur la table. Il y a la volonté du gouvernement de ne pas rester sur les 75 conventions collectives actuelles. Il n'en veut plus qu'une seule pour toute l'industrie.

L'objectif est de réduire une nouvelle fois les droits et les garanties des salariés. Il est inacceptable de remplacer la prime d'ancienneté par une prime d'attractivité. L'ancienneté est un gage de qualité et une

reconnaissance justifiée qui doit être payée.

Dans le collimateur également la non-reconnaissance des diplômés. Le patronat semble estimer qu'un salarié diplômé n'apporte rien de plus à notre économie.

Une délégation a été reçue par Jean-Patrick Bailhache, secrétaire général de l'UIMM 73. Les propos tenus par le Secrétaire n'ont pas convaincu nos militants.



Elections professionnelle

A l'EPHAD les Blés d'Or, 27 ans de présence FO

Né en 1994, le Syndicat FO est toujours le seul Syndicat dans l'établissement.

Après 1 an et demi de lutte de notre syndicat pour maintenir l'établissement dans la fonction Publique Territoriale, la ville de Barberaz, envers et contre tous, intègre l'EHPAD de St Baldoph au CCAS de Barberaz.

Les élections venaient d'avoir lieu en décembre 2018. Le changement administratif de l'établissement vers le CCAS a conduit à de nouvelles élections CT et CHSCT pour les 63 agents.

Force Ouvrière, unique Syndicat de l'EHPAD depuis 1994, a présenté ses listes. C'est avec beaucoup de détermination et de confiance que le personnel a élu les 3 titulaires et les 3

suppléants qui représenteront leurs collègues de travail jusqu'en décembre 2022, date à laquelle « les Blés d'Or » sera de nouveau synchronisé sur les élections professionnelles de toute la Fonction Publique.

C'est une belle victoire qui valorise la

réussite de toutes ces années d'exercices des missions Syndicales au service des agents. Ce vote conforte la position de FO au sein du dialogue social avec la Direction. La confiance que le personnel confère à notre syndicat rappelle aussi que rien n'arrive par hasard, c'est le travail collectif de plusieurs décennies.



Action

FERROPEM

La nouvelle est tombée lundi 29 mars au cours d'un comité européen qui rassemble toutes les entités européennes du groupe Ferroglobe dont Ferropem.

Nous avons appris la suppression de 357 emplois. L'intégralité du site de Château-feuillet en Savoie et de Claveaux en Isère, soit respectivement 223 et 134 salariés.

Ils ont dit vouloir rationaliser les outils de production dits rentables où ils avaient procédé à un peu de sous-activité. Ils préfèrent saturer un certain nombre d'établissements au détriment de Château-feuillet et les Claveaux.

La direction de Ferropem avait annoncé depuis la mi 2020, un plan de restructuration sans en apporter les détails. C'est désormais chose faite. Et le temps est désormais compté. Le plan de sauvegarde de l'emploi, c'est le nouvel intitulé pour licenciements, va durer 4 mois. On essaye de retarder au maximum la date de démarrage de ce délai. Nous essayons de faire comprendre à la direction qu'il faut que ça se passe dans un délai qui convient. Nous souhaitons éviter les vacances d'été 2021. Quatre mois c'est extrêmement court.

A l'issue de cette procédure, les licenciements seront effectifs. Les délégués syndicaux de l'usine ne le voient pas de cet œil-là. Le combat est sur la reprise d'activité et sur l'emploi. Nous voulons contraindre l'Etat à respecter la loi Florange et retrouver un repreneur. L'Etat a les moyens d'imposer des choses plus

humaines avec toutes les aides qu'il a donné au groupe. L'état a eu un accompagnement important du groupe Ferroglobe avec l'activité partielle, le tarif de l'électricité à bas coût et le prêt garanti par l'Etat. Nous sommes en droit d'avoir des exigences face à ce groupe.

Il est évident que l'entreprise ne veut pas de repreneur. La Direction a dit que Château-feuillet et Les Claveaux, ne fermeront pas. Les 2 sites seront mis en sommeil. La Direction général a aussi déclaré qu'elle n'acceptera pas de concurrent.



La direction voit un danger dans un éventuel repreneur. Malheureusement, la loi Florange ne contraint pas à vendre. Juste de quoi donner bonne conscience.

La finalité à craindre, est que les emplois et les compétences soient perdus. Voilà ou nous en sommes à ce jour.



Nous nous sommes implantés...



Chahba Abdakha
RSS LECLERC Chambéry

Voilà des années que les salariés attendaient enfin un représentant syndical pour le supermarché Le-

clerc de Chambéry. C'est à présent chose faite, pour que les choses changent.

La nouvelle direction pratique un management digne du siècle dernier. Le dialogue sociale s'exécute à coup d'avertissement et de licenciement de personnel. Les bas salaires et l'absence de primes extraconventionnelles n'était déjà pas motivant, à présent s'ajoute à la morosité ambiante des conditions de travail inacceptables. Notre RSS, boulanger de l'établissement, a "du pain sur la planche..."



Ali Mouheri Djamel
SCOOP NEA

Pour cette établissement et notamment la Direction de l'entreprise, le Syndicat c'est nouveau.

Le moins que l'on puisse dire est que la pression sur Djamel est forte depuis sa désignation au mandat de RSS.

Les avertissements sans fondement, voire discriminatoire sont légions. Mais rien, ni personne n'affecte sa détermination et le dévouement qu'il déploie pour ses collègues de travail.

La Direction et les Membres du CSE ont tout de même fini par accepter de l'inviter aux réunions plénières, en témoignage de leur nouvelle volonté d'apaiser les esprits.

INVENTONS ENSEMBLE L'AVENIR DE LA PROTECTION

Aéma est le groupe mutualiste de protection issu du rapprochement entre Aésio et Macif. Il rassemble 14 000 collaborateurs qui œuvrent au quotidien pour la protection de 8 millions d'assurés. Aéma Groupe imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes.

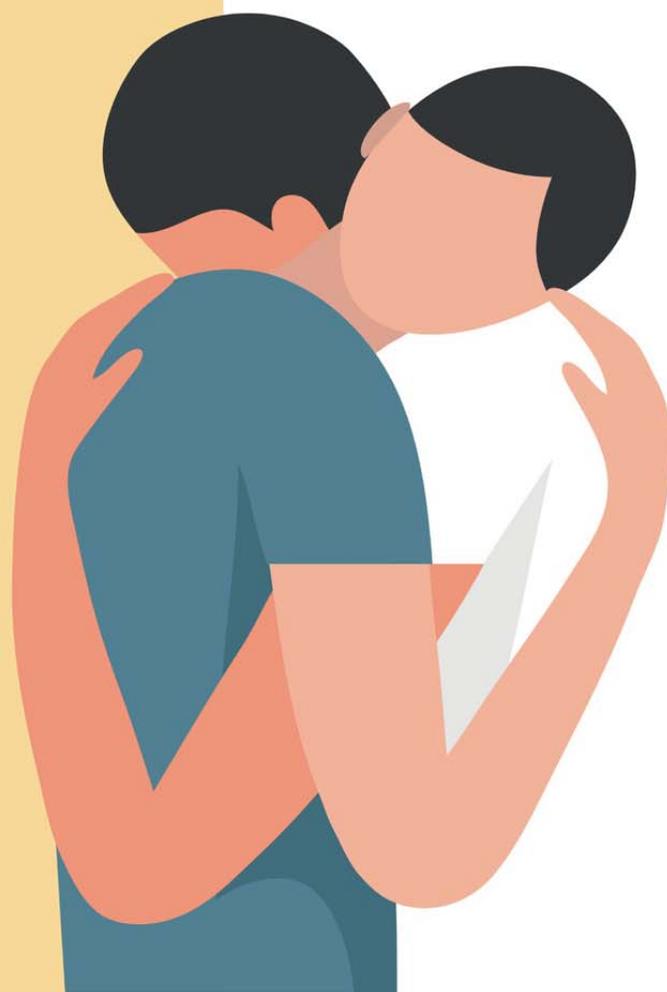
aemagroupe.fr



@Aema_Groupe



Aéma Groupe



aéma
G R O U P E

G R O U P E
M U T U A L I S T E
D E P R O T E C T I O N



4 mars 2021

CONFERENCE EGALITE PROFESSIONNELLE

S'il est un thème où fleurissent discours, belles et bonnes déclarations, c'est bien celui de l'Égalité Femmes/Hommes.

Des discours, des chiffres incontestés, des faits avérés, des analyses à foison, des lois plus ou moins nouvelles... et des pratiques d'un autre âge, dégradées, omniprésentes, dans les entreprises du privé comme dans les services publics.

C'est en effet la question de l'égalité professionnelle, centrale, structurante pour l'ensemble de la société, qui nous intéresse, nous, syndicalistes. C'est là que nous pouvons agir concrètement.

En agissant, nous améliorons le respect d'une revendication élémentaire : « A travail de valeur égal, salaire égal », quel que soit le genre de la personne qui travaille.

En agissant, nous obtenons des améliorations des conditions de travail dont tous les salariés bénéficient.

En gagnant, nous améliorons les comptes des organismes sociaux, ceux qui remboursent les frais de santé, assurent l'indemnisation du chômage, paient les retraites.

C'est cette action que les unions départementales FO Savoie, Isère et Drôme Ardèche ont organisé avec ordre et méthode. Pour comprendre pourquoi la situation est aussi mauvaise, discerner et développer les pratiques efficaces, apporter des solutions aux mille obstacles rencontrés sur le terrain.

Ces unions départementales, si proches des syndicats d'entreprises et de services publics ont organisé le travail avec l'appui de financements publics, ceux gérés par la Direccte Auvergne Rhône Alpes, qu'il s'agisse du Fonds social européen ou du CPER (Contrat de Plan État Région).

Aujourd'hui, examinons ensemble les enseignements de ce travail

Accéder aux chiffres indispensables pour définir et proposer des mesures correctives nécessite et impose aux élus des salariés, une obstination, un calme sans faille. Et sans aucun doute, l'expertise de structures syndicales territoriales, nationales efficaces parce que dotées d'une stratégie et de moyens bien pesés, judicieusement positionnés.

La bonne nouvelle, c'est que c'est pour cela que ces structures sont nées : répondre aux besoins de

l'action, de la lutte pour la justice et les acquis sociaux.

L'Index Égalité, outil né d'une concertation nationale que les employeurs ont gagné, s'est installé comme un obstacle à la négociation : la quasi-totalité des entreprises (96 %) obtiennent 75 points, score à partir duquel elles expliquent que tout va bien chez elles.

Contrairement à ce que tentent de faire croire nombre de directions, ce n'est pas compliqué. Chacune de nos UD, est maintenant en capacité de défaire le nœud et de retourner le piège.

La discussion s'arrête trop souvent trop vite devant des constats posés comme autant de raison d'exonérer l'entreprise de toute responsabilité :

L'existence d'une grille de classification assure l'égalité. Les femmes ne candidatent pas assez aux postes à responsabilité (donc bien payés)

Il est des métiers, des postes sur lesquels les hommes et les femmes ne postulent que très peu.

Peut-être pourrions nous intégrer véritablement ceci : ces arguments valent ce que valait l'affirmation du patronat du XIXème siècle assurant que la fin du travail des enfants anéantirait l'économie !

Souvenez-vous : quelques rares entreprises (dont nous avons des exemples, rares il est vrai, dans chaque département), y compris dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes, engrangent quelques succès dans l'équilibrage de leur effectif, de leur encadrement et la réduction des écarts salariaux. Par quel miracle ? Pourquoi : « Quand une direction le veut, c'est possible », a tranquillement répondu un PDG.

A nous de faire en sorte qu'elle le veuille !

Enfin. Une vague terrifiante, puissante, s'alimente aux sources d'une vague de contre-réformes destructrice et d'un Covid exténuant. Les employeurs la surfent pour imposer l'idée que ce n'est pas le moment d'engager le fer sur le thème de l'égalité professionnelle.



Yves Veyrier
Secrétaire Général Confédération FO



Philippe Beaufort
Secrétaire Général UD 38



Agnès Gosa
Coordonatrice Ega Pro



Marie-Thérèse Félix-Naix
DS Thermes d'Aix-les-Bains



Hakime Mokrane
DS IPAC

CONFERENCE EGALITE PROFESSIONNELLE

Ensemble, examinons comment passer les obstacles

D'abord, ne nous laissons pas impressionner par l'apparente complexité des chiffres quand il s'agit de soupeser les écarts salariaux.

Oui, il est possible de les examiner et de proposer des mesures correctives raisonnables, mesurables.

En définissant et en demandant les données qui nous sont utiles.

En les croisant avec notre connaissance de l'entreprise et nos priorités de développement.

Nous avons quelques atouts : la loi, qu'il convient de faire appliquer et qu'il convient d'affiner, de préciser puisque le flou nous nuit ; notre capacité à aller chercher les informations auprès des salarié.e.s et en gagnant leur appui actif.

Nos unions départementales sont claires : il n'est pas question de soumettre l'action syndicale au bon vouloir des employeurs.

Nous avons travaillé avec un économiste. Michel ROCCA économiste à l'Institut Economique Sociale de Grenoble va expliquer la mécanique que nous pouvons lancer et installer à notre tour. Notre confédération, à l'œuvre sur le plus haut barreau de l'établissement des normes, fait ce qui doit être fait.

Ensuite, n'oublions pas que les écarts salariaux sont un sujet prioritaire. Mais que l'inégalité professionnelle a de multiples expressions : l'accès à la formation, les rythmes de promotion, la prise en compte, voire la compensation des charges familiales. Sur cette piste là, se trouve une amélioration générale, bénéfique à tous les salariés.

Nous disposons maintenant d'un module de formation bâti à la mesure des besoins de l'action syndicale, à la croisée des éléments juridiques et des réalités du terrain. Il est né du travail du secteur Égalité de notre confédération et de l'action entreprise par nos unions départementales. Sur la base des constats dans les entreprises, des réactions de leurs directions et des questions très concrètes des militants.

Il a été mis en œuvre, affiné à la lumière des difficultés à gérer. Il a été évalué à l'aune de l'agilité qu'il nous donne.

Enfin, à l'injonction de nous taire opposons la force de notre organisation. Un outil lui aussi puissant, à même de capitaliser l'expérience de chacun de nous, d'en faire bénéficier chacun de nous. Avec ordre et méthode. Avec efficacité. En ne se payant pas de mots. En mesurant ses résultats. En tirant des enseignements de ses échecs comme de ses victoires.

En intensifiant les échanges avec les salariés.

En faisant appel à la loi et en la faisant évoluer.

En construisant de nouveaux droits.

En adaptant ces revendications à la situation dans chaque entreprise ou service.

Parce que c'est comme cela que la justice sociale progresse, à petit pas et grands sauts. Covid ou pas.

Les syndicalistes, femmes et hommes, ont eu 200 ans pour l'apprendre et s'entraîner. Et s'entraider.



Béatrice Clicq
Secrétaire Confédérale



Pierre Tisserand
Membre de la C.E UD73



Delphine Michaud
Directrice Adjointe DIRECCTE 73



Salle



Visio-Conference



Laurence D'INTRONO

Philippe BEAUFORT

Béatrice CLICQ

Arnaud PICHOT

Yves VEYRIER

Hakime MOKRANE

Actions

Le 1 Février, Blocage du Tunnel du Frejus

Trois UD et la Fédé pour défendre les saisonniers, Savoie, Haute Savoie et Isère



Résister !

Revendiquer !

Reconquérir !



Merci de compléter cette fiche pour tout nouvel adhérent

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY
CEDEX ☎ 04.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40

Mr Mme Mlle Nom :Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

☎ personnel Mail :@.....

Actions

Le 1 Février, Blocage du Tunnel du Frejus

FO a rassemblé, lundi 1er février, 120 manifestants sur la rampe d'accès au tunnel du Fréjus, avec un mot d'ordre : « Ouvrez ou payez. ». Eric Becker ne veut même plus parler à un ministre : « Ils s'en foutent de ce qu'on raconte. » Le secrétaire fédéral transport et logistique de Force ouvrière, chargé des remontées mécaniques et des saisonniers, ne voit plus que le sommet de l'État pour débloquer une situation que FO juge ubuesque. Nous sommes venus l'affirmer, avec environ 120 militants, en installant un barrage filtrant sur la rampe d'accès au tunnel du Fréjus, tout près du diffuseur de Valfréjus, lundi 1er février au matin.

« On ne peut pas accepter que des gens soient dépourvus de tout revenu »

L'absurde, pour FO, c'est de fermer les domaines skiables alors que les gens ne se contaminent pas sur les pistes et que les lieux de rassemblement du soir sont fermés à cause du couvre-feu. Et tant Éric Becker que Pierre Didio, secrétaire général de l'Union départementale de Savoie, le clament haut et fort, même si les autres syndicats ne s'aventurent pas sur ce terrain.

À défaut, ils exigent que personne ne reste sur le carreau des indemnités. Et là, selon eux, les « trous dans la raquette » sont béants.

« Si nous ne sommes pas plus nombreux aujourd'hui, c'est que les saisonniers ne sont pas là, constate Pierre Didio. Ils sont chez eux, à Rennes, à Bordeaux, à Paris. »

Le système voulu par la ministre du Travail, Élisabeth Borne, a fait un flop : hors remontées mécaniques, les employeurs n'ont pas recruté leurs salariés pour les mettre au chômage partiel dans la foulée.

Pourquoi voulez-vous qu'un restaurateur embauche cinq ou six personnes, sachant qu'il lui reste quand même 13% du salaire à payer ? », constate le secrétaire général de l'UD73.

Quant au système d'indemnisation à 900 euros par mois, nouvelle invention du gouvernement, c'est, selon Pierre Didio, une usine à gaz « avec deux pages d'explications que personne ne comprend ». Pour ceux qui passent à travers, il ne reste que le RSA, « mais ça dépend des revenus du foyer, n'avez surtout pas un conjoint qui travaille ». « On ne peut pas accepter que des gens



Emmanuel Macron, que FO veut rencontrer, et en attendant, a été répétée toute une matinée durant, sous la neige, tombant dru, avec pour premiers auditeurs les chauffeurs de poids lourds arrivant d'Italie. Car si, côté France, ils ont dû patienter en bas de vallée, les



soient dépourvus de tout revenu », clame Éric Becker, qui craint aussi pour les permanents des remontées mécaniques : ils auront cet été moins de travail d'entretien à effectuer que les autres années.

La revendication est donc simple : une indemnisation sans condition du moment qu'on a été saisonnier en 2019. Elle sera portée jusqu'à

autorités transalpines n'avaient pas interrompu le trafic.

Les poids lourds venant d'Italie ont dû patienter, avant que les manifestants ne Lèvent régulièrement le blocage. La présence de Force ouvrière sur place a duré toute la matinée.



Stephane Renaud

Philippe Beaufort

Pierre Didio

Eric Becker

Andre Bergeron raconte...

L'HISTOIRE DE L'ASSURANCE CHOMAGE

L'accord du 31 décembre 1958

Les négociations proprement dites commencèrent en 1958. Les contacts officieux avaient permis de déblayer le terrain. Abstraction faite des détails, on savait où on allait. Outre le patronat et Force Ouvrière étaient présentes la CFTC d'alors (la CFDT n'existait pas encore) et la CGC. La CGT s'était d'elle-même mise à l'écart étant donné que, selon elle, l'indemnisation du chômage devait s'inscrire dans le régime général de la sécurité sociale. Elle devait néanmoins rejoindre le peloton lorsque l'UNEDIC et les ASSEDIC ont été créées.

Les négociateurs n'étaient nullement fâchés de l'attitude de la confédération de la rue Lafayette (elle ne devait s'installer à Montreuil que beaucoup plus tard) étant donné que complètement dépendante du parti communiste elle aurait tout mis en œuvre pour faire échouer les discussions. François Ceyrac m'a raconté que Pierre Lebrun « éminent compagnon de route » était intervenu auprès de lui en vue d'assurer la présence de la CGT. Ce fut sans succès. Après le retour aux affaires du Général de Gaulle nous ne savions pas quelle serait l'attitude de son gouvernement. Pour être rassurés nous lui avons demandé d'intervenir à la télévision. Il le fit le 1er août 1958. On ne peut pas dire qu'il connaissait parfaitement la question mais il a déclaré ce que nous attendions, c'est-à-dire que le gouvernement et lui-même souhaitaient la réussite de la négociation.

Avec Gabriel Ventejol, qui devint président du Conseil économique et social, je conduisais la délégation Force Ouvrière. Les négociations n'étaient pas plus faciles qu'aujourd'hui. A chaque réunion on remettait en cause ce qui avait péniblement été échafaudé la semaine d'avant.

Charles Nouailhac - qui assistait Marcel Meunier et François Ceyrac - remettait patiemment les textes à jour. Veillant sans cesse à ne choquer personne, il attirait l'attention des uns et des autres sur les conséquences pouvant résulter de telle ou telle décision. Il était respecté par tout le monde. On peut dire qu'il a été l'un des principaux artisans de l'édification du régime. C'est lui qui a imaginé les sigles « UNEDIC » (union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) et « ASSEDIC » (association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce).

Sur ma proposition, il est devenu le directeur de l'UNEDIC. Je n'ai jamais regretté d'avoir pris cette initiative.

J'étais à l'époque partisan d'un système centralisé. M. Nouailhac m'a convaincu que c'était une erreur et que si nous voulions que les partenaires sociaux, comme on dit maintenant, se conduisent en responsables encore fallait-il leur confier des responsabilités. La suite lui a donné raison, même si la décentralisation a parfois engendré quelques déraillements.

Peu de temps avant sa mort, tout en comprenant les nécessités résultant de la crise économique, il redoutait qu'on mette en cause la philosophie originelle du régime.

L'accord fut finalement conclu le 31 décembre 1958. L'assurance-chômage était née à laquelle on a donné

pour fondement juridique les dispositions prévues par la loi de 1901. L'UNEDIC et les ASSEDIC allaient devenir les instruments majeurs de l'indemnisation des chômeurs.

Il est important de rappeler que le paritarisme - tout au long de ses plus de quarante années d'existence - est demeuré la base, philosophique fonctionnelle, et politique du régime. Nous voulions démontrer que ceux qui avaient créé des institutions par convention collective étaient capables de les gérer.

Georges Pompidou, premier ministre du Général de Gaulle, souhaitait qu'on agisse de même pour la Sécurité Sociale. C'est ce qu'il me dit un jour de juillet 1967. Mais, à mes yeux, le problème était différent étant donné le contexte politico-social à ce moment là. J'ai refusé. À tort ou à raison - mais on ne refait pas l'histoire - je ne pensais pas que les administrateurs patronaux et syndicaux pouvaient assumer, totalement, des responsabilités d'une toute autre dimension, alors que croissaient sans cesse les dépenses de santé et qui se creusait déjà l'écart entre les actifs et les autres.

J'ai été élu premier Président. J'ai donc siégé depuis le début - et cela plus de 35 ans - au bureau et au conseil d'administration du régime. J'ai assumé la présidence durant 20 ans.

Je peux témoigner que sur l'essentiel, il était souvent difficile de différencier les interventions des administrateurs patronaux de celles des représentants syndicaux. Les uns et les autres étaient conscients de leurs responsabilités et se conduisaient en conséquence.

Après bien des discussions il avait été convenu que l'assurance-chômage serait financée par une contribution supportée pour 80 % par les entreprises et pour 20 % par les salariés. Au départ elle fut fixée à 1 % du salaire.

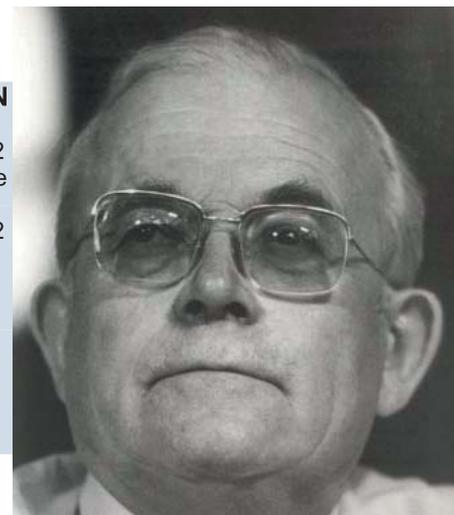
Je me souviens avoir alors reçu la visite de deux banquiers suisses. Ils avaient appris que nous allions devoir constituer des réserves et venaient m'offrir leurs services en contrepartie de quoi je serais « récompensé ». Dans la minute ils se retrouvèrent sur le trottoir de l'avenue du Maine !

Pendant longtemps l'UNEDIC n'a pas connu de problème financier. Il est vrai qu'au départ nous n'indemnisions que 24.000 chômeurs.

André BERGERON

Né le 1er janvier 1922 à Suarce (Territoire de Belfort) et mort le 20 septembre 2014 (à 92 ans) à Belfort.

Secrétaire général de la Confédération générale du travail - Force ouvrière de 1963 à 1989.



Andre Bergeron raconte...

L'HISTOIRE DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Le commencement

Nous avons alors créé quelques ASSEDIC professionnelles et notamment une de la sidérurgie de l'Est. Pour illustrer la réalité de l'époque j'ai souvent raconté que, longtemps, elle n'a indemnisé qu'un seul chômeur et nous dirions en blaguant « pourvu que le ciel nous le garde ! » Or, on sait ce qui s'est produit par la suite, lors des restructurations de la sidérurgie européenne.

Élu Président, je suis allé voir Georges Pompidou alors secrétaire général du cabinet de de Gaulle qui n'était pas encore Président de la République. Je lui ai expliqué que lors des négociations nous avons retenu pour hypothèse de travail 400.000 chômeurs étant donné que lors de la grande dépression des années 30, on n'en avait jamais indemnisé davantage. M. Pompidou m'avait répondu : « Vous savez, si par malheur nous en venions là - 400.000 chômeurs - l'opinion ne le supporterait pas ».

Jusqu'en 1968 on n'a pas dépassé les 100.000 allocataires pour n'atteindre les 200.000 qu'en 1974. Comme il avait été convenu que les réserves du régime seraient limitées à 2 % de la masse salariale, on a pu, en 1961, ramener la contribution de 1 à 0,25 % : 0,20 % au compte de l'entreprise et 0,05 % à celui des salariés. Il convient de souligner que l'état des finances du régime a

permis aux organisations gestionnaires d'adapter l'assurance-chômage aux réalités changeantes de l'emploi. C'est ainsi, qu'en 1961, la durée d'indemnisation a été prolongée en faveur des chômeurs les plus âgés étant donné qu'ils avaient plus de peine que les autres à retrouver un emploi. D'autres réformes, dans le même ordre d'idées ont été décidées en 1963 et en 1966.

En 1962, l'assurance-chômage a prouvé son efficacité lors du retour des Français d'Algérie. Il a fallu les indemniser et les placer. Tenant compte des tragiques réalités de l'époque, à la demande du gouvernement, le conseil d'administration a accepté d'indemniser les périodes d'incarcération des travailleurs algériens arrêtés lors des rafles effectuées par la police française. Les jeunes du contingent, de retour d'Algérie, ont perçu eux aussi des allocations lors de leur libération du service militaire.

Sur un autre plan, il a été convenu qu'on indemniserait les jeunes diplômés de l'enseignement technique. C'est ainsi, qu'à partir de 1961, le régime a versé aux travailleurs en formation une allocation différentielle leur garantissant l'équivalent des allocations de chômage. **L'histoire, André la poursuit dans son livre intitulé: "Memoires".**

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE FOSSOYEUSE DU REGIME DE L'UNEDIC ?

En juillet 2019 le déficit de l'UNEDIC était de 2 Milliards d'euros. Après ce déficit, les prévisionnistes prévoient un solde financier de l'Unédic de - 0,7 Md€ en 2020, puis excédentaire de + 2,3 Mds€ en 2021 et de + 4,6 Mds€ en 2022.

Au problème de l'UNEDIC, il y a plusieurs solutions : L'augmentation des cotisations, l'augmentation des salaires et bien entendu la baisse du nombre des chômeurs qui ne doit pas se traduire par les radiations mais plutôt en empêchant les employeurs d'abuser des contrats CDD courts. Ces contrats courts de moins de 1



Pierre DIDIO

mois, qui représentent 80% des CDD, coutent à l'UNEDIC 2 Milliards par an.

Il existe une autre source de dépense qui a pris une dimension importante et inattendu. La rupture conventionnelle serait-elle

devenue la fossoyeuse du régime ? Née en 2008 par l'Accord National Interprofessionnelle pour faciliter la séparation à l'amiable entre un salarié et son patron. L' A.N.I de 2008 a été signé par FO, pour mettre un terme à l'hypocrisie des licenciements « arrangés », sans indemnité pour la plus part.

Le nombre a explosé avec une sur-représentation des moins de 30 ans. En un peu plus de 10 ans, de 25 000 ruptures en 2008, se sont près de 450 000 par an qui sont enregistrées par les services de la DIRECCTE. Je rappelle que ce sont des salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminé et qui, pour certains, pensent que « l'herbe est plus verte ailleurs ».

L'impact sur les comptes, en dévoyant le principe fondateur de l'UNEDIC qui prévoyait une indemnisation des salariés privés **involontairement** d'emploi, est certain. En 2019, 440 000 ruptures en France, en Savoie 3 600.

Les demandeurs d'emploi de 25-49 ans restent inscrits à Pôle emploi 404 jours en moyenne. Ce sont des salariés **volontairement** privés d'emplois. Cela représente 6 Milliards d'indemnisation en 2019 !

La rupture conventionnelle vient d'être adoptée pour les fonctionnaires. Si l'engouement suit le même chemin, cela représente 112 000 agents de plus à la charge de l'UNEDIC. Cela donne à réfléchir...



Dans toute la France, des manifestations sont appelées par le groupe des 9. Cette intervention est commune aux syndicats : FO, CGT, CFTC, FSU, UNSA, UDRIS solidaires.

Ça suffit ! Une chape de plomb s'est abattue sur notre pays au prétexte de la pandémie, faisant régner un climat anxiogène sur toute la population.

Pas pour tout le monde et bingo ! « En une seule journée, la fortune d'Elon Musk s'est envolée de 25 milliards »...

A l'instar de Victor Hugo, nous affirmons : « C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches ».

La preuve, une personne âgée de soixante-dix ans et plus sur deux déclarait avoir des difficultés financières. Selon le rapport du COR du 26 novembre 2020, 10% des retraités (notamment des femmes) ont un niveau de vie inférieur à 1103 euros. La pauvreté s'étend : en 12 ans, notre pouvoir d'achat a été réduit de 20 %.

La preuve, depuis mars 2020, des centaines de milliers de licenciements liés aux PSE, à Méry, aux portes de Chambéry l'usine SOCLA 52 emplois supprimés, 220 à Ferropem ont été prononcés.

La preuve, dans tous les secteurs de l'économie, les travailleurs paient et risquent de payer un lourd tribut, et, particulièrement dans le secteur de la Culture, les salariés et intermittents vivent dans l'angoisse du lendemain.

La COVID au royaume des morts des anciens !

Plus de 50% des décès dus à la COVID 19 ont concerné des personnes âgées de plus de 65 ans, dont 392 résidents dans les EHPAD de Savoie. Au plus fort de la pandémie, des résidents en EHPAD ont été interdits d'hospitalisation. La raison est simple : 100 000 suppressions de lits en 20 ans, 4179 en 2018, 3468 en 2019 et plus de 2000 lits depuis janvier 2021 ! Le syndicat national des médecins hospitaliers (SNMH) tire la sonnette d'alarme : « la catastrophe n'est plus devant nous, elle est là ; elle va s'aggraver ; les malades s'accumulent à la porte de l'hôpital. La privation de soins est un crime. La Ligue contre le Cancer annonce 93 000 patients présentant des retards de diagnostic à des stades de cancer avancés, du fait de la déprogrammation des soins. Dans toutes les spécialités, la liste des retards de diagnostic est considérable. Il faut redonner aux hôpitaux les moyens nécessaires aux soins et l'architecture

statutaire leur permettant de fonctionner ».

Des moyens pour les EHPAD.

Ô Combien avons-nous eu raison, depuis plus de 5 ans, de revendiquer l'embauche de personnel qualifié en EHPAD ! En avril 2020, Jérôme Salomon (Directeur général de la Santé), resté sourd à nos exigences, déclare : « les EHPAD ont besoin de renfort, nous les invitons à faire remonter leurs besoins ». Pascal Champvert (président de ADPA – Association des Personnes Âgées), affirme : « l'insuffisante action des pouvoirs publics en matière d'aide aux personnes âgées nous explose à la figure (...). Si les décideurs avaient écouté nos cris d'alarme depuis 30 ans, nous n'aurions pas ce nombre de morts (...). Quand vous avez un masque et que vous avez le temps de respecter les procédures, de bien vous laver les mains, vous avez des protections efficaces... nous n'avons pas le temps, nous allons avoir des morts liés aux conséquences d'un sous-effectif chronique encore plus fort en cas d'épidémie ».

Des moyens pour les services à domicile

Tout le monde s'accorde pour dire que les métiers de l'aide, de l'accompagnement et ses soins à domicile sont essentiels aux maintiens à domicile des personnes âgées et /ou handicapées pourtant rien n'est fait pour les valoriser.

Les salariés manquent de reconnaissance de leurs métiers.

Ce sont des travailleurs précarisés qui exercent des missions d'utilités publiques auprès d'usagers de plus en plus fragilisés. Soyons attentifs à leur revendication.

A chaque âge de la vie, on peut perdre son autonomie !

La perte d'autonomie concerne les jeunes comme les anciens. La branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Dans les propositions du gouvernement, personnes handicapées et âgées vont se retrouver mises à part.

C'est un nouveau dépeçage de la Sécurité Sociale auquel nous assistons. Nous dénonçons le financement de la perte autonomie qui va s'appuyer sur le rétablissement de la contribution des complémentaires-santé et l'augmentation à 2,08 % au lieu de 2,06 % de la fraction de la CSG attribuée à la CNSA et demandons une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale, excluant donc tout reste à charge pour les assurés sociaux.

Nous sommes retraités, nous affirmons notre solidarité avec la jeunesse, avec les salariés et ceux privés d'emploi, avec les intermittents du spectacle. Tous les secteurs de notre société sont mis à mal

par l'état d'urgence sanitaire et les mesures qui en découlent. Le gouvernement instrumentalise la pandémie et poursuit son offensive contre les conquêtes démocratiques et sociales, les unes n'allant pas sans les autres.

Il utilise l'état d'urgence sanitaire pour abaisser le coût du travail et déreglementer le droit du travail : la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage à compter du 1er juillet prochain, aura pour conséquence que 4 allocataires sur 10 vont payer cher la facture ; 850 000 vont avoir une baisse moyenne d'environ 22% de leur allocation. Et ce sont des centaines de milliers de licenciements qui ont été prononcés depuis mars 2020, sans compter la poursuite du projet de réforme de la retraite universelle....

Aujourd'hui, plus que jamais, défendons la solidarité intergénérationnelle !

Refusons le discours des pseudo experts politiques et médiatiques qui divisent les générations pour mieux régner !

Jeunes, salariés, retraités, c'est en combattant ensemble pour nos revendications que nous pourrons marcher unis, vers la fin de ce démantèlement de nos droits! C'est en unissant nos organisations contre toutes les lois liberticides que nous pourrons vaincre ! Les droits démocratiques et les conquêtes sociales sont inséparables. La mise en place de l'état d'urgence sanitaire, des lois de sécurité globale et des décrets du 2 décembre 2020 ont un seul objectif : nous interdire de lutter pour la défense de nos acquis sociaux !

Alors oui, tous ensemble revendiquons :

- * l'augmentation des pensions avec le retour à l'indexation sur les salaires
- * le maintien des pensions de réversion et refusons la réforme des retraites par points
- * la défense de la Sécurité sociale fondée sur le salaire différé
- * la prise à charge à 100% de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale
- * la réouverture et l'embauche de personnel et refusons toute fermeture de services hospitaliers et de lits
- * l'embauche de personnels qualifiés dans les EHPAD et l'aide à domicile
- * l'arrêt de la fermeture des lits d'hôpitaux !
- * l'abrogation des décrets de fichage des militants syndicaux et des lois liberticides.

Victor Hugo n'avait-il pas raison de dire : « ce sont là des choses qui ne doivent pas être, je dis que la société doit dépenser toute sa force, toute sa sollicitude, toute son intelligence, toute sa volonté, pour que de telles choses ne soient pas ! Je dis que de tels faits dans un pays civilisé, engagent la conscience de la société tout entière ! »

AFOC

Les permanences



Christian Flovart

Un problème de consommation, de logement ?

Sur RDV

04 79 69 24 87
04 79 69 23 40



afoc.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde
Tous les mardis de 15 h à 17 h
Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h
Tous les vendredis de 10 h à 12 h

Plus proche de chez vous !

AIX LES BAINS—Anciens Thermes
Place Maurice Mollard
Tous les mardis de 14 h à 18 h
☎ 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat
1er mercredi du mois de 17 h à 18 h
☎ 06.88.28.57.33

Pont de Beauvoisin Savoie
Rue des Etrés
Le mercredi de 9 h à 10 h
☎ 04.79.69.23.40

AFOC

Consommation

Comment se chauffer dans le futur?

Interdiction prochaine des chaudières au fioul, des chaudières au gaz, exigences énergétiques des bâtiments d'habitation en construction comme en rénovation...

La messe semble dite pour les chaudières au fioul, même s'il ne s'agit jusqu'ici que d'une annonce du gouvernement sans que les textes aient été pris. Pour les chaudières à fioul (et à charbon), qui équipent encore 3 millions de ménages en France, leur interdiction entrerait en vigueur à compter du 1er janvier 2022 en raison de leurs importants rejets d'émissions de CO₂. Mais cette mesure ne concerne pas les chaudières existantes, leurs propriétaires peuvent donc continuer à les utiliser et à les entretenir. Il n'y a donc aucune obligation de s'en séparer si elles fonctionnent.

En cas de remplacement, des aides allant jusqu'à 80 % de prise en charge, sont mises en place pour accompagner les ménages les plus modestes, qui peuvent bénéficier d'une prime coup de pouce chauffage (financée par les certificats d'économie d'énergie) et de MaPrimeRénov'.

Reste à savoir quelle autre installation de chauffage choisir car l'AFOC pointe que les chaudières gaz sont également sur la sellette. La nouvelle réglementation thermique et environnementale des logements (RE 2020) qui sera mise en application dès l'été 2021 et concernera de façon progressive les logements individuels, les logements collectifs et les bâtiments du secteur tertiaire vise à rendre les constructions plus respectueuses de l'environnement.

Avec la RE 2020, le gouvernement compte mettre un terme à l'utilisation du gaz dans les constructions neuves. Dans un souci d'atteindre la neutralité carbone, la nouvelle norme introduit un plafond d'émissions de GES (gaz à effet de serre) pour les maisons individuelles, fixé à 4 kgCO₂eq/m²/an, dès l'entrée en vigueur de la réglementation. Or, ce seuil entraîne l'élimination du gaz, pour favoriser davantage le chauffage par granulés bois ou reposant sur des énergies renouvelables.

De la même façon, le gaz doit être éliminé de toutes les constructions neuves dès 2024, mais cette élimination sera immédiate et appliquée dès l'entrée en vigueur de la loi pour les maisons individuelles. En revanche, le plafond dans les logements collectifs est plus élevé, car ces derniers sont 75 % à être chauffés

au gaz. Il sera ainsi fixé à 14 kgCO₂eq/m²/an dès l'entrée en vigueur de la RE 2020, puis descendu à 6 kgCO₂eq/m²/an dès 2024.

Cette nouvelle réglementation ne vise pour l'instant que les constructions neuves et non les bâtiments anciens qui peuvent et qui pourront changer leur chaudière gaz par une autre, pour autant que l'offre industrielle suive.

De ce point de vue, un consensus d'acteurs semble désigner la chaudière gaz à condensation (dite très haute performance) à condition toutefois que le réseau de gaz naturel desserve la commune ou le quartier. Si ce n'est pas le cas, pour conserver le confort du chauffage central, toujours dans l'ancien ;

le choix se partage entre chaudière à bois ou à granulés (pellets) et les nouveaux équipements tels les pompes à chaleur air/eau, soit des équipements onéreux (entre 200 € et 450 € du mètre carré), même avec des aides (lesquelles se caractérisent par une instabilité et une illisibilité qui étonnent) et impliquent en toute hypothèse une réflexion avant tout achat en fonction de ses besoins, de ses moyens et du temps pour les rentabiliser (les français restent en moyenne 7 ans dans le même logement ; la rénovation énergétique d'une maison coûte souvent plus qu'elle ne rapporte...).

Il est certain que les arbitrages qui ont été réalisés visant à la production d'une énergie décarbonée avantagent le chauffage électrique (et l'industrie nucléaire), ce qui n'est pas sans interrogations de l'AFOC sur les conséquences de ce choix, ne serait-ce qu'en matière de lutte contre la précarité énergétique compte tenu de l'évolution tendancielle à la hausse du prix de cette énergie.





Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTE | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel